



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 17 JUIN 2021

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°4426 du 7 juin 2021 des honorables députés Madame Cécile Hemmen et Monsieur Dan Biancalana, concernant la soumission publique européenne concernant le RGTR, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 4426 du 7 juin 2021 des honorables députés Madame Cécile Hemmen et Monsieur Dan Biancalana au sujet de la soumission pour l'exploitation de services de transports publics par route « RGTR »**

35 entreprises, dont 30 entreprises luxembourgeoises et 5 entreprises étrangères ont participé à la soumission pour l'exploitation des services de transports publics RGTR, qui a été divisée en 32 lots Y sont compris tous les participants, donc également les sous-traitants d'un soumissionnaire principal ou un groupement d'opérateurs économiques dans le cas d'une offre collective.

Les étapes clés de la soumission « RGTR » ont été les suivantes :

- Après un examen approfondi des offres reçues, l'adjudication pour les 32 lots composant ce marché a été déclaré en date du 31 mars 2021.
- Ces décisions ont été transmises le 1<sup>er</sup> avril 2021 aux adjudicataires ainsi qu'à tous les soumissionnaires non retenus soit parce qu'ils n'avaient pas remis l'offre économiquement la plus avantageuse soit parce qu'ils ont dû être écartés pour ayant remis une offre jugée irrégulière.

S'ouvre alors le délai de dix jours appelé « stand-still » prévu par la législation relative aux marchés publics et permettant aux soumissionnaires non retenus ou écartés de déposer au Tribunal administratif un recours en référé pour demander le sursis à exécution des décisions d'attribution ainsi qu'un recours au fond demandant l'annulation de la décision de rejet de leurs offres et des décisions d'attribution. 4 entreprises ont déposé un recours et deux requêtes ont abouti au sursis à exécution des décisions d'attribution par ordonnance du Premier Vice-président du Tribunal administratif en date du 26 mai 2021. À noter que dans ces affaires, le recours au fond est toujours pendant devant la juridiction administrative. Cette décision vise 10 des 32 lots. Je ne peux donc à ce stade pas encore me prononcer sur un résultat définitif concernant l'attribution de ces lots.

- L'exploitation des lignes de bus des 22 lots restants va être assurée finalement par 18 entreprises luxembourgeoises ; la signature des contrats de service public y afférents pourra être faite après la promulgation de la loi spéciale relative au financement de l'exploitation des services publics d'autobus.

Etant donné que cette soumission est une procédure de mise en concurrence publique européenne relevant du Livre III de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, il est de mon obligation de traiter tous les soumissionnaires de manière égalitaire, quel que soit le lieu de leur établissement.